

03 Décembre 1934

I- La conférence de la France métropolitaine et d'outre-mer Métropolitaine et d'Outre-Mer

La Conférence de la France Métropolitaine et d'Outre-Mer se réunira le 3 Décembre à Paris. Notre confrère « Le Commerce du levant » nous apprend que les Etats de Mandat y sont représentés par un fonctionnaire.

Nous regrettons, pour notre part, cette désignation à un double point de vue. D'abord, la Syrie et le Liban auraient gagné à être représentés par deux délégués. Ces deux pays ont de nombreux intérêts communs, mais ils ont également des intérêts divergents, parfois même opposés.

Ensuite et en nous basant sur le communiqué même du ministère des Colonies, nous croyons que les délégués des corps élus du Liban auraient pu et auraient dû trouver place à cette Conférence.

La multiplicité des problèmes et leur complexité dépassent la compétence d'un seul homme. Enfin, sur de nombreuses questions, il y aurait un intérêt évident à ne pas entendre seulement le point de vue officiel.

Espérons qu'il n'est pas trop tard pour étoffer plus sérieusement notre représentation à cette Conférence.

II.- Le « héros Intéressé »

Le monopole à peine rétabli, les scribes d'Emile Eddé cherchent à justifier l'altitude de leur patron il y a quatre ans : Emile Eddé n'aurait dû que pour se conformer à l'expression unanime d'un vœu national.

Il faudrait tout de même savoir si c'est le régime de la banderole ou le rétablissement du monopole qui correspond le mieux à l'intérêt national. Car enfin, si le Comte de Martel prend la peine d'instituer le monopole des tabacs, ce n'est certes pas l'intérêt de quelques particuliers qu'il recherche.

Rappelons donc à Emile Eddé qu'il ne cédait pas seulement le jour où il instituait la banderole à « l'expression unanime d'un vœu national » mais également à l'appât d'une situation d'administrateur, de jetons de présence, tantièmes et bénéfices variés et à la passion qu'on lui a toujours connue pour le contentieux doré sur tranches de Matossian.

III.- « L'Orient » presse diffamatoire

Le Procureur de la République, dans son réquisitoire prononcé au cours de l'audience consacrée aux débats de l'affaire du Kawkab el-Chark, après avoir cité des extraits de

« L'Orient » du 21 Avril 1934, a bien dit que cette presse diffamatoire ne saurait influencer le jugement.

C'est peut-être ce qui explique que le nom de « L'Orient » n'ait pas été cité.

Quant à dire que M. Dorlac n'a jamais diffamé « L'Orient », nous sommes tous d'accord sur ce point.

Traiter « L'Orient » de presse diffamatoire, n'est pas de diffamer. C'est la simple constatation d'un fait.